



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS
CLASSÉES

Affaire suivie par :

dossier n°672

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par

Réf: 0006702214_2025_04_08_Swiss_VIIC_échéances_APMD_confinement

Colmar, le 28 avril 2025

Notifié par courriel à :

Monsieur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 8 avril 2025, dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Les constats effectués au cours de celle-ci révèlent que vous respectez les dispositions de l'arrêté de mise en demeure du 18 juin 2024. Ainsi par la présente, je lève les dispositions de ce dernier et considère un retour à la conformité à date de vos installations.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
~~Le secrétaire général~~

Augustin CELLARD

copie sous-préfecture de Mulhouse

Swiss International Air Lines
Monsieur le directeur
P.O. BOX, BSLGK/RM/SJPE
4002 BASEL
SUISSE